

DEC151523DR08

Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » – CEBC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 23/10/2014 ;

Considérant que Mme Charline PARENTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Charline PARENTEAU, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7372 - CEBC à compter du 1^{er} novembre 2014.

Mme Charline PARENTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Charline PARENTEAU est placée directement sous l'autorité du Directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chizé le 02 septembre 2015

Le Directeur d'unité
Xavier BONNET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Gérard BLANCHARD

Date

Visa du Délégué Régional CNRS
M. Eric BUFFENOIR

Date

DEC152203dr08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Audrey ALLAVENA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » – IC2MP

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130169DR08 du 19 novembre 2012 portant nomination de Mme Audrey ALLAVENA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Audrey ALLAVENA, dans l'unité du CNRS n°UMR7285 – IC2MP, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 08 octobre 2015

La directrice de l'unité
Sabine PETIT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

Yves JEAN

Visa du chef d'établissement